

Avant la formation

1

Prise de connaissance du handicap

par échange téléphonique ou par mail auprès du secrétariat (formulaire de contact et dossier d'inscription).

2

Informations du référent handicap :

-sur **les acteurs** (en fonction de la région et du handicap. MDPH, MIREX, Associations, centres de ressources...)

-sur **les prises en charge** financières (AGEFIPH..)

- sur **les démarches** à effectuer auprès de la MDPH (constitution dossier aménagements d'épreuves).

3

Inscription de l'apprenant :

(Réception du dossier)

Affichage du handicap pour les équipes administratives et pédagogiques.

4

Mise en œuvre d'actions :

-vigilance des formateurs dans la correction des devoirs et adaptation des travaux quand cela est possible.

-compensations au niveau matériel (prêt propriété intellectuelle, supports, participation aux frais des apprenants ...)

Pendant la formation

1

Suivi

Présentiel : Accueil physique personnalisé par les équipes administratives, pédagogiques et de l'hébergement/restauration (si demi-pension).

Présentiel et Distanciel : Vérification du bon déroulement de la formation et des actions mises en place.

2

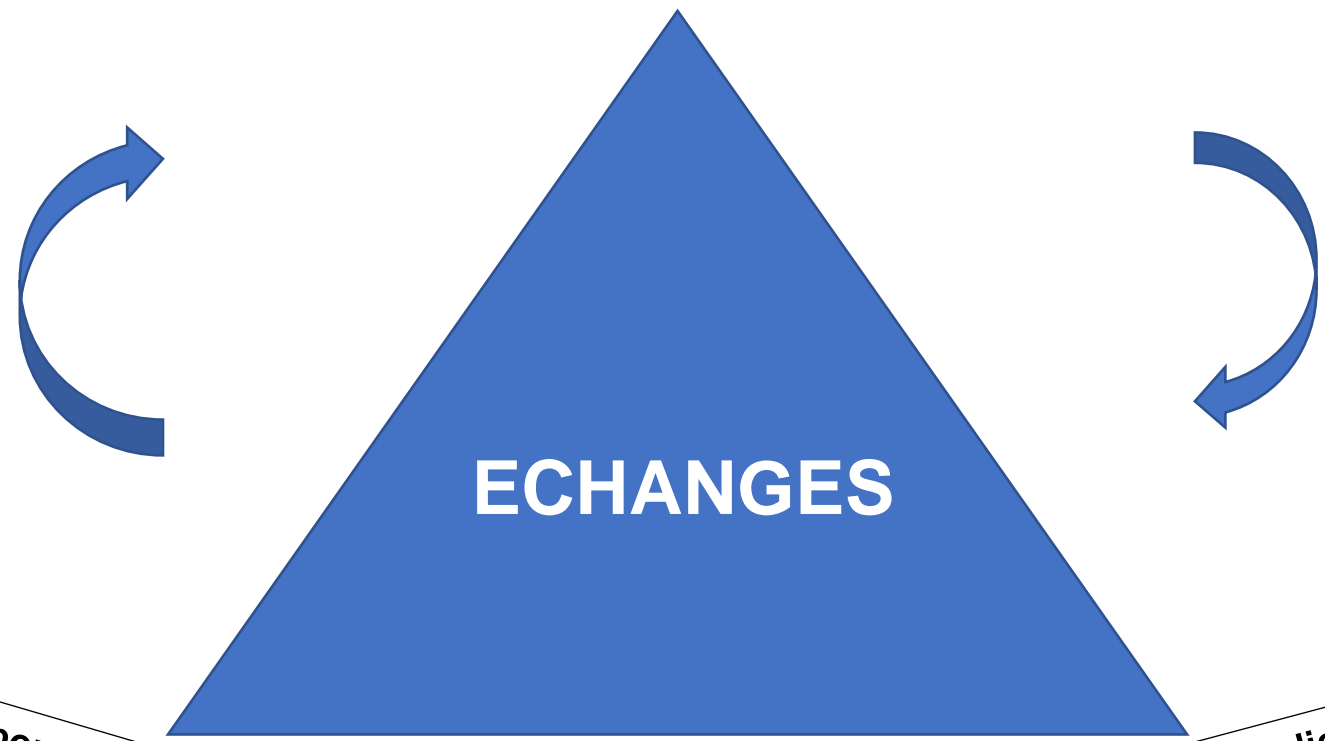
Accompagnement en stage

-inviter l'apprenant et/ou le responsable légal à informer le maître de stage du handicap.

-inviter aux échanges entre l'apprenant, le maître de stage et le responsable pédagogique (faire le point sur l'intégration, les attentes, les difficultés rencontrées...)



Apprenant



Responsable pédagogique

Référents handicap

L'ensemble de ces étapes est suivi par les référents handicap :

Référente handicap : LIOT Lucie

contact@cneac.fr

02.54.01.12.27

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Education, de la Formation et de l'Accompagnement, INSPE, Châteauroux 36

Accompagnant handicap : CORRIGOU Samuel

contact@cneac.fr

02.54.01.12.27

Aide Médico-Psychologique, CEFRAS, Chemillé 49

Leurs missions :

- Favoriser l'insertion et l'intégration des apprenants en situation de handicap en formation.
- Orienter les apprenants et/ou les familles vers les partenaires experts.

Principaux acteurs et financements du handicap :

-**L'AGEFIPH**, l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées, est chargée de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées dans les entreprises privées. Elle attribue des aides financières et des services aux employeurs et aux actifs concernés. <https://www.agefiph.fr/>

-Le **FIPHPF**, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, recouvre les contributions financières versées par les employeurs publics soumis à l'obligation d'emploi des personnes handicapées. <https://www.fiphfp.fr/>

-La **MDPH**, la Maison Départementale des personnes Handicapées, facilite les démarches des personnes en situation de handicap et de leur famille. <https://handicap.paris.fr/demarches-mdph/>